

D^o. V^o au.

Autorisation

du 18

26°

Mémoire des Travaux de charpente

exécutés à l'Église St Germain des prés
d'après les ordres de M. Battard Architecte,
et sous l'inspection de M. Gilburt
par Bernard Entrepreneur
demeurant à Paris rue d'Anjou n° 124

NOTA.
(Circulaire du 31 janvier 1816.)
... Aucun Mémoire ne sera reçu à l'Administration s'il n'est daté et signé par la partie intéressée.
Les Mémoires devront contenir la description exacte des travaux et de leur objet.
Les mesures, poids, sommes et calculs y seront énoncés suivant le système décimal.
Les Mémoires doivent être remis à l'Administration dans le mois qui suivra l'achèvement des travaux.

Montant du Mémoire. Demande... Révision....	N° d'ordre.	DÉTAIL.	QUANTITÉS ou TIMBRE.	N° de la SÉRIE.	PRIX	MONTANT DES MÉMOIRES en					
						DEMANDE.		RÈGLEMENT.		RÉVISION.	
						fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
		attaché n° 1 ^{er} Chapelle Douglas ^{alt. n° 1}									
	1.	La fourniture d'une planche en marbre noir de Dinan de 0.022 de largeur, en 2 morceaux cont. sur 1 ^{er} 771									
art. 134 25.50 2. 2.95 24.05		sur 0.088, profit 0.156 Déclats d'équarrissage 1/10 0.016	0.171	134	28.05	24.80					
	2.	Le décauchonnage sur la face de la dite planche, la surface 0.156 à 0.625 de taille 0.097 La taille d'équarrissage 3 ^m 874 8 angles Ch. 0.05 0.400									
27 11 29 33		4.294 0.055 sur 0.088 d'escal. compris coupes à la scie 0.256 4 entailles d'agrafes en face de chaque pour la pose, à 0.05 de taille 0.200 4 trous de goujons Ch. 0.03 0.120	0.400	244	17.70	11.86					
	3.	Le polissage, la surface 0.156 Les rainures ensemble 1 ^m 947 sur 0.05 d'escal 0.097	0.253	251	11.50	9.90					
	4.	Pour les travaux pour et la pose de la dite planche, 2 marbriers ont été employés Ch. pendant 3 heures compris leurs d'allées et retours, ensemble 0.6/10		219	5.00	3.00					
	5.	La fourniture de 4 agrafes en cuivre 4			0.25	2.00					
	6.	La fourniture de 4 goujons id 4			0.10	0.40					
	7.	La fourniture d'un quart de sac de plâtre de marbrier 1/4			1.70	0.77					
		Chapelle de la vierge									
	8.	à la table de la crédence à gauche, rapporté par hierustonne au angle profilé, de 0.08 sur 0.04 et 0.015 de p.									
						23.66					
						24.76					

Nos d'ordre.	DÉTAIL.	QUANTITÉS ou TIMBRE.	Nos de la SÉRIE.	PRIX	MONTANT DES MÉMOIRES en							
					DEMANDE.		RÈGLEMENT.		RÉVISION.			
					fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.		
					Report.....	42.95		40.06				
								0.06				
					TOTAL.....	42.95		40.06				

Règlement..... 40^{fr}.00
Révision..... 40^{fr}.00

Certifié véritable par l'Entrepreneur soussigné.

Paris, le 10 Décembre 1856

L'Inspecteur soussigné certifie que les travaux et fournitures portés au présent mémoire ont été exécutés.

Bernault
Paris, le 10 Dec 1856

Le Vérificateur chargé de la vérification et du règlement propose d'arrêter le présent mémoire à la somme de quarante francs

Paris, le 14 Janv 1857
Gillet

L'Architecte de la Pré-Section soussigné, après avoir examiné le présent mémoire, le règlement proposé par le Vérificateur, est d'avis de le régler à la somme de Quarante francs

Paris, le 10 fév 1857
Dallu

Révision faite du présent mémoire, les soussignés proposent d'en arrêter le règlement définitif à la somme de Quarante francs

Paris, le 7 mars 1857
Moreux
De Forest

Certifié pour la somme de

ACCEPTÉ le Règlement après Révision.

Bernault